

*M. Pottier:*

D. Et il s'est occupé du fonctionnement...

M. McCANN: Nous aurons de plus amples renseignements là-dessus.

M. HILL: Le comité consiste en une délégation du service civil et nous nous occupons dans le moment de l'Institut professionnel. Cet Institut professionnel, qui est composé de fonctionnaires, n'est pas satisfait de la délégation et vous n'êtes pas satisfait de l'autre organisme. Vous êtes donc en controverse avec le service civil.

M. WHITMORE: Je n'aimerais pas voir se répandre cette idée. Nous avons toute confiance dans les délégués des autres associations de fonctionnaires. Je le dis sans crainte ni partialité, mais ils nous laissent dans l'ignorance.

M. HILL: Nous nous occupons ici d'une association en particulier.

M. BEAUCHAMP: Oui, qui présente un mémoire.

Le PRÉSIDENT: Le Comité peut-il se réunir demain?

M. BEAUCHAMP: J'aimerais dire un mot. Je désire dire que nous nous en tenons toujours aux termes de notre préambule. Nous considérons cette loi, en général, comme une chose excellente et nous sommes entièrement de l'avis de M. Anderson quant à ce qu'il disait au sujet de M. Robb et de M. Malcolm, les parrains de la loi. Je crois que les fonctionnaires civils, en général,—je ne plaide pas pour eux,—sont reconnaissants envers les parrains de la loi; mais nous constatons que le temps et l'épreuve du fonctionnement ont mis en lumière certaines imperfections. Nous avons exposé notre point de vue; bien entendu, le Comité sait mieux que nous ce qu'il doit faire et nous ne voulons pas nous engager dans une controverse avec lui. Je dois aussi exprimer, au président et aux membres du Comité, notre gratitude pour la courtoisie qu'ils ont bien voulu nous témoigner.

Le PRÉSIDENT: Au nom du Comité, je désire affirmer au témoin, afin qu'il ne s'élève pas de malentendus, que toutes les questions posées ici avaient pour but d'obtenir les opinions des témoins.

(Le Comité s'ajourne à 1 h. 15 pour se réunir mardi le 17 mai à onze heures du matin.)